

Résolutions	Type	Libellé	Pour %	Contre %	Abstentions %
Résolution 1	ord.	Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice 2008	99,08%	0,91%	0,01%
Résolution 2	ord.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008	99,08%	0,91%	0,01%
Résolution 3	ord.	Fixation du dividende à 3,45 euros par action avec option pour le paiement en actions. Le droit à dividende sera détaché le 4 mai 2009. Le prix de l'action a été fixé à 43.46 euros. L'option pour le paiement en actions expire le 19 mai 2009. Le paiement interviendra le 29 mai 2009, en espèces et/ou en actions	93,55%	6,45%	0,01%
Résolution 4	ord.	Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés conclus en 2008 ou antérieurement	95,18%	4,81%	0,01%
Résolution 5	ord.	Conventions et engagements réglementés relatifs au nouveau statut de M. Jean-Pascal Tricoire qui abandonne son contrat de travail. Ce statut est conforme aux recommandations AFEP/MEDEF. Ainsi, les indemnités de départ : - sont subordonnées à un départ contraint ou à un changement de stratégie ainsi qu'à l'atteinte de critères de performance - sont limitées à 24 mois de rémunération cible, indemnités de non-concurrence incluses	75,25%	24,74%	0,01%
Résolution 6	ord.	Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions de la société afin notamment : - de réduire le capital par annulation d'actions - d'assurer la couverture des plans d'options ou d'attribution gratuite d'actions - de réaliser des opérations de croissance externe - de procéder à l'animation du marché du titre de la société Limites : - l'autorisation porte sur 10% du capital - prix d'achat maximum 90 euros - l'autorisation expire au plus tard le 22 octobre 2010	96,18%	3,81%	0,01%
Résolution 7	ord.	Ratification du transfert du siège social : au 35 Rue Joseph Monier à Reuil Malmaison	99,94%	0,05%	0,01%
Résolution 8	extr.	Modification de l'objet social pour l'adapter au positionnement du Groupe dans la gestion de l'énergie	99,94%	0,05%	0,01%
Résolution 9	extr.	Modification des dispositions sur les franchissements de seuils statutaires : extension de l'information donnée par les actionnaires lors de leurs franchissements de seuils statutaires	98,00%	1,99%	0,01%
Résolution 10	extr.	Délégation de compétence donnée au directoire pour augmenter le capital : - dans la limite de 40 % du capital - par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital - avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves ou de primes d'émission - l'autorisation est donnée pour 26 mois	97,16%	2,83%	0,01%

Résolutions	Type	Libellé	Pour %	Contre %	Abstentions %
Résolution 11	extr.	<p><i>Délégation de compétence donnée au directoire pour augmenter le capital :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la limite de 18 % du capital - par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital - avec suppression du droit préférentiel de souscription et possibilité d'instituer un délai de priorité - l'autorisation est donnée pour 26 mois 	67,39%	31,37%	1,24%
Résolution 12	extr.	<p><i>Autorisation au directoire d'augmenter en cas de sursouscription le montant d'une augmentation de capital qu'il aura décidée en application des 10ème et 11ème résolutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la limite de 15 % - sans pouvoir excéder les plafonds prévus de 40 % et de 18 % du capital - l'autorisation est donnée pour 26 mois 	70,51%	26,40%	3,09%
Résolution 13	extr.	<p><i>Délégation de compétence donnée au directoire pour augmenter le capital afin de rémunérer des apports en nature :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la limite du plafond de : <ul style="list-style-type: none"> . 18 % du capital en cas d'offre publique d'échange . 10 % du capital en cas d'apport en nature - par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital - avec suppression du droit préférentiel de souscription - les augmentations de capital réalisées sur la base de la 11ème résolution s'imputent sur les montants de l'autorisation - l'autorisation est donnée pour 26 mois 	74,08%	25,90%	0,02%
Résolution 14	extr.	<p><i>Autorisation donnée au directoire d'attribuer aux dirigeants et aux salariés de la société des options de souscription ou d'achat d'actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés - la durée maximale des options est de 10 ans - l'autorisation porte sur 3 % du capital - l'autorisation est donnée pour 38 mois 	75,49%	21,04%	3,47%
Résolution 15	extr.	<p><i>Autorisation donnée au directoire d'attribuer des actions gratuites ou de performance aux dirigeants et salariés de la société des actions existantes ou à émettre dans les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la limite de 1 % du capital - les attributions d'actions gratuites ou de performance et de stock-options ne pourront excéder 3 % du capital - les actions attribuées seront acquises au terme d'une période minimale de deux ans - les périodes d'acquisition et de conservation des actions pourront être modulées à l'intérieur d'une durée de 4 ans - l'autorisation est donnée pour 38 mois 	68,84%	31,10%	0,06%

SCHNEIDER ELECTRIC

Assemblée Générale Mixte - 23 avril 2009

Vote des Résolutions - Résultats généraux



Résolutions	Type	Libellé	Pour %	Contre %	Abstentions %
Résolution 16	extr.	Autorisation donnée au directoire pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise : - par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital - avec une décote maximum de 20 % sur la moyenne des cours de bourse - l'autorisation nécessite la renonciation des actionnaires à leur D.P.S - l'autorisation porte sur 2,5 % du capital - l'autorisation est donnée pour 26 mois - l'autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 pour ses montants non-utilisés au 30 juin 2009	98,36%	1,59%	0,05%
Résolution 17	extr.	Autorisation donnée au directoire pour réaliser des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires : des salariés de sociétés étrangères du Groupe : - par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital - avec une décote maximum de 20 % sur la moyenne du cours de bourse - l'autorisation nécessite la renonciation des actionnaires à leur D.P.S - l'autorisation porte sur 0,5 % du capital. Elle s'impute sur le plafond de 2,5 % des augmentations de capital réservées au PEE - l'autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 pour ses montants non-utilisés au 30 juin 2009 - l'autorisation est donnée pour 18 mois	97,25%	2,74%	0,01%
Résolution 18	extr.	Autorisation donnée au directoire pour annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital - L'autorisation est donnée pour 24 mois	98,33%	1,66%	0,01%
Résolution 19	extr.	Pouvoirs pour accomplir les formalités	98,35%	1,50%	0,15%
Résolution A	ord.	Réduction du montant global des jetons présence au titre de l'exercice 2009 de 800 000 euros à 600 000 euros Le directoire n'a pas agréé cette résolution et vous invite à voter contre	12,61%	87,36%	0,03%